

## Conseil départemental de l'Isère – Séance publique des 27 & 28 mars 2025

Amendement présenté par le groupe Isère Écologie et Solidarités

RAPPORT DU PRÉSIDENT - DOSSIER N°2025 BP F 34 12 - Chapitre Santé Publique

### Rétablir la subvention annuelle au registre du cancer de l'Isère

#### *Exposé des motifs :*

En trente ans, le nombre de nouveaux cas de cancers a presque doublé en France. Mais ce constat ne doit pas nous démobiliser. En mettant l'accent sur la prévention nous avons le pouvoir d'anticiper certains cancers et de réaliser des économies substantielles, tant en vies préservées qu'en ressources financières épargnées. Selon les estimations de l'OMS, 19 % des cancers sont dus à des facteurs environnementaux. La connaissance de l'impact de l'exposition aux facteurs de risque est donc un élément majeur.

Le Registre du Cancer de l'Isère réalise sur ce sujet pour les Isérois et les Iséroises un travail indispensable de recueil de données et de recherche épidémiologique pour la détection des causes des cancers, pour l'évaluation des programmes de dépistage, et pour l'aide à la décision en matière de prévention et de prise en charge des cancers. Il a réalisé un atlas du cancer en Isère qui a pour objectif de décrire la fréquence du cancer dans l'Isère pour différents découpages géographiques : commune, canton et territoire du Département. Cet atlas permet de procéder à l'analyse de disparités spatiales et de préconiser des actions de santé publique en cas de besoin.

Le Registre du Cancer de l'Isère est l'un des premiers registre départemental à avoir été créé, en France, sous l'égide du conseil départemental en 1979. L'engagement financier annuel de ce dernier était ces dernières années de 185 000 euros sur un budget total de près de 600 000 euros. En retirant brutalement son engagement avant l'échéance de la convention pluriannuelle 2022-2025, comme le prévoit le budget primitif 2025, le département laisse à l'association un délai restreint pour solliciter d'autres financeurs et assurer la continuité de ses actions. Les répercussions pourraient être dramatiques pour l'association et in fine pour les Isérois et les Iséroises : sa mission essentielle de suivi épidémiologique en serait gravement affectée. Cela aura aussi pour conséquence d'empêcher la création d'outils systématiques permettant de mieux établir un lien entre la cause des surdiagnostics de cancers dans certaines zones en Isère et les facteurs environnementaux comme les pesticides.

Cet abandon de financement n'est pas sans rappeler celui de Remera, un registre de malformations congénitales en Rhône-Alpes qui a vu son financement largement réduit voire supprimé notamment par la région Auvergne Rhône Alpes. Pourtant, qu'il s'agisse de cancers ou de malformations congénitales, ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait tomber la fièvre.

### *Amendement*

Rétablir le financement pour l'année 2025 de l'association **Registre du cancer de l'Isère** à hauteur de 185 000 euros comme indiqué dans la convention cadre du 28 mars 2022 conclue pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 dont le terme a été fixé au 31 décembre 2025.

### *Incidences financières*

- Augmentation de la ligne "Sub F autres personnes de droit privé" de 185 000 euros dans le programme : 1999P071 Actions de dépistage des cancers
- Réduction de 185 000 euros de la ligne programme 1999P118O007 Contrib serv publi aéroport